

Premier appel à projets 2017-2018 pour le développement de cours en ligne et de MOOCs

Les Services de soutien à l'enseignement (SSE) font un premier appel à projets pour le développement de cours en ligne et de MOOCs (dépôt de la demande le 5 juin 2017). Un second appel à projets sera déposé à la fin de l'été 2017.

Trois orientations de la planification stratégique 2016-2021 de l'Université de Montréal inspirent le présent appel à projets :

- « Donner une impulsion à l'offre de cours en ligne et hybrides pour une formation adaptée à l'univers numérique des étudiants, selon les besoins des programmes ou à la demande des enseignants et des étudiants »¹;
- « Proposer une offre de formation continue dans plusieurs champs d'expertise en retenant une diversité de formules »²;
- « Enrichir les démarches de formation »³ et l'expérience étudiante.

Cet appel à projets est aussi en lien avec l'objectif stratégique des SSE visant à favoriser l'implantation de pratiques pédagogiques innovantes, à exploiter de manière optimale les environnements numériques d'apprentissage et mieux soutenir les priorités des facultés en matière de développement pédagogique, notamment les cours en ligne.

Les SSE privilégieront les projets de cours en ligne qui sont en lien avec l'une ou plusieurs des priorités suivantes :

- Un cours en ligne inscrit dans un programme régulier afin que chaque étudiant du programme puisse avoir l'expérience de suivre un cours en ligne;
- Un cours en ligne inscrit dans un programme existant ou en développement complètement en ligne;
- Un cours en ligne interdisciplinaire ou fondé sur une collaboration interfacultaire;
- Un cours en ligne de formation continue créditée;
- Un cours en ligne de formation continue non créditée ou un MOOC.

La présentation des projets

✓ Le dossier de présentation doit comporter les éléments suivants :

- Le titre et le sigle du cours (même si provisoire);

¹ Planification stratégique 2016-2021, Novembre 2016, Assemblée Universitaire, Université de Montréal, voir http://transformation.umontreal.ca/wp-content/uploads/2017/02/2016-A0021-0583e-244-amende_Planification-strategique_AU.pdf, p 8, Thème stratégique 18

² Idem, p 8, Thème stratégique 15

³ Idem, p 8

- Le nom du professeur ou chargé de cours responsable du projet, son numéro de téléphone, son courriel et l'unité administrative;
- Un résumé de la proposition de développement de cours en ligne;
- L'identification des priorités pour lesquelles le cours est soumis, et une justification de la pertinence de la proposition en lien avec ces priorités;
- La place du cours en ligne dans le développement stratégique des programmes d'études de la faculté ou de l'école, et l'identification des autres cours en ligne du programme;
- Le nombre d'étudiants visé par le cours : le nombre actuel et le potentiel de recrutement de nouveaux étudiants à court et à moyen terme;
- Les objectifs de formation et le contenu du cours projeté, le choix des activités d'enseignement et d'apprentissage et les ressources numériques envisagées;
- La composition de l'équipe projet (professeurs, chargés de cours, experts de contenu, étudiants des cycles supérieurs ou assistants, etc.);
- Le plan de travail de l'équipe projet identifiant les grandes étapes et un échéancier;
- La contribution monétaire ou en nature que la faculté, l'école ou le groupe de recherche consent à apporter au projet;

Une lettre d'appui de la part du directeur de l'unité et du doyen (ou son représentant), spécifiant l'importance du projet en lien avec les objectifs de développement de l'unité et de la faculté, et en lien avec les objectifs de la planification stratégique de l'université. Dans le cas des projets interfacultaires, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études dépose une lettre d'appui.

- ✓ Le doyen de la faculté ou de l'école est responsable de la transmission des projets aux SSE. Le dossier complet doit être transmis par courriel à l'adresse sse@umontreal.ca au plus tard **le 5 juin 2017**.
- ✓ Pour toute demande d'information au sujet de cet appel à projets, veuillez vous adresser à [Bernard Bérubé](#), adjoint à la direction des SSE.

Collaboration entre les SSE et l'équipe projet de l'unité

Rôle de soutien des SSE pour la réalisation du projet

Les conseillers technopédagogiques des SSE accompagneront l'équipe du projet tout au long des différentes étapes de réalisation : conception, scénarisation, production et prestation. Les spécialistes multimédias des SSE appuieront la production des différentes ressources numériques selon les besoins. Un plan de travail et un budget détaillés seront montés à partir de la proposition.

En particulier, les SSE appuieront le projet en :

- Offrant une formation sur la conception, la production et la diffusion d'un cours en ligne pour le professeur ou chargé de cours responsable du cours et/ou les membres de l'équipe de projet;
- Accompagnant les membres de l'équipe projet dans l'élaboration du devis de production du cours;
- Présentant les normes de qualités minimales pour la production d'un cours en lignes et de ses ressources numériques (vidéos, forums, quiz...);
- Assurant le suivi de la production du cours tant au plan pédagogique qu'au plan technopédagogique;
- Accompagnant le professeur ou chargé de cours dans l'évaluation du projet de la conception à la prestation du cours.

Rôle des enseignants et des membres de l'équipe projet

- ✓ S'engager à réaliser le projet en 2017-2018
- ✓ Suivre la formation des SSE sur la conception d'un cours en ligne
- ✓ Développer le matériel pédagogique
- ✓ Fournir la première version des canevas de vidéos, des textes, des activités d'apprentissage et d'évaluation des apprentissages et tous les autres documents pertinents
- ✓ Participer aux rencontres de démarrage et d'avancement avec l'équipe du projet
- ✓ S'assurer que le matériel pédagogique est produit dans le respect des droits d'auteur
- ✓ Signer l'entente de propriété intellectuelle
- ✓ Respecter les échéances convenues avec l'équipe de projet
- ✓ Se rendre disponible, à des dates convenues avec l'équipe de projet, pour des tournages éventuels
- ✓ Puis, au moment de la diffusion :
 - Suivre la formation des SSE sur la conception de l'encadrement d'un cours en ligne;
 - Participer à l'évaluation de la première diffusion.

Évaluation des projets

- ✓ Un comité de sélection, sous la présidence de Mme Sylvie Normandeau, vice-rectrice adjointe aux études de 1^{er} cycle et à la formation continue, sera mis en place.
- ✓ La présidente du comité enverra une lettre d'acceptation ou de refus du projet au professeur ou chargé de cours responsable du projet, avant la mi-juin, afin que les travaux commencent au cours de l'été.

Grille d'évaluation des projets :

1. La présence de toutes les pièces attendues dans le dossier de présentation du projet.
2. L'engagement de la faculté et du professeur, chargé de cours prenant notamment, mais pas exclusivement, la forme suivante :
 - a. Le dégagement du ou des enseignants impliqués, soit sous la forme d'un dégagement d'enseignement de 3 crédits, soit sous la forme d'un projet approuvé d'année d'étude et de recherche, ou un autre engagement;
 - b. L'affectation de ressources facultaires dédiées au projet, comme des professionnels, des assistants de recherche ou autres.
3. La démonstration que le cours s'inscrit dans une stratégie d'innovation pédagogique facultaire ou institutionnelle.
4. Une démonstration du besoin de soutien (financier et autre) des SSE pour la réalisation du projet.
5. L'utilisation des outils institutionnels : StudiUM, StudiUM FC ou EDULib.
6. La pertinence de la proposition en regard des priorités énoncées.
7. La qualité pédagogique de la proposition.
8. La cohérence entre les objectifs du cours visés et les objectifs (ou compétences) du programme.
9. La cohérence entre les activités d'enseignement et d'apprentissage suggérées et les objectifs d'apprentissage visés.
10. Variété, richesse et pertinence des activités interactives entre les étudiants.
11. Variété, richesse et pertinence des activités d'encadrement pour les étudiants.
12. Variété et intégration des ressources pédagogiques numériques prévues dans le cours.
13. Possibilité de réutilisation des ressources pédagogiques numériques produites dans d'autres contextes éducatifs.